



caravane sur ma propriete privé

Par **olivier30**, le **20/10/2009** à **10:41**

bonjour,

heureux propriétaire avec mon épouse d'une maison qui était jusque la en indivision avec mes freres et soeurs je me retrouve aujourd'hui confronté au probleme suivant :

mon frere a laissé sa caravane sur une partie de mon terrain qui n'es pas fermé. je précise que ce dit terrain est notre propriété (cela figure sur l'acte notarié).

cela fait un mois que j'ai laissé a mon frere le soin de déplacer sa caravane car il n'avait pas les moyens de payer un emplacement a cet effet. ayant reçu sa soulte (sa part de la vente) celui ci peut donc payer des frais de gardiennage aujourd'hui.

cette caravane me gene : que puis je faire pour l'obliger a l'enlever? puis je appeler la fourriere??

quels sont mes droits?

merci pour vos réponses futures

Par **JURISNOTAIRE**, le **22/10/2009** à **15:35**

Bonjour, Olivier 30.

Pour ouvrir une porte, tout un éventail de moyens existe, depuis tourner la poignée, jusqu'à tirer dessus au canon.

Tout un arsenal de possibilités existe également pour votre cas, et la bonne réponse s'articule sur la qualité des termes en lesquels vous êtes à l'égard de votre frère: Bons, moyens, mauvais ou très mauvais termes?

Ceci éclairera celà.

Votre bien dévoué.